

# Admission à la vérification d'appareils additionnels pour instruments de pesage

du 16 novembre 2004

---

En vertu de l'art. 17 de la loi fédérale du 9 juin 1977 sur la métrologie et conformément à l'art. 10 de l'ordonnance du 17 décembre 1984 sur la qualification des instruments de mesure (ordonnance sur les vérifications), nous avons admis à la vérification les modèles suivants. Les personnes affectées par cette approbation ordinaire peuvent faire opposition par écrit auprès de l'Office fédéral de métrologie et d'accréditation, 3003 Bern-Wabern, dans les 30 jours qui suivent cette notification.

*Fabricant:* IBM Schweiz, Zurich (CH)  
TC-Systems SA, Massagno (CH)

*Requérant:* IBM Schweiz, Zurich (CH)



Terminal point de vente pour instruments de pesage.  
Type: IBM SurePos 700, 4800

4<sup>e</sup> adjonction

*Fabricant:* Anker Systems GmbH, Bielefeld (D)  
*Requérant:* Anker Systems GmbH, Wangen bei Dübendorf (CH)



Terminal point de vente pour instruments de pesage.  
Types: ADS 48, ADS 52, ADS 53, ADS 3000

4<sup>e</sup> adjonction

16 novembre 2004

Office fédéral de métrologie et d'accréditation:  
Le directeur, Wolfgang Schwitz